



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

CANTON DE
DEUIL - LA - BARRE

ARRETE n° 2024 – 36

Portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Ferdinando CITO (4^{ème} Adjoint au Maire)

Le Maire de la Ville de Groslay,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 23-06-28 en date du 29 juin 2023 fixant à sept le nombre des adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 23-06-29 en date du 29 juin 2023 portant élection de quatre nouveaux Adjoint au Maire,

VU l'arrêté municipal n°2023-23 en date du 3 juillet 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Ferdinando CITO (4^{ème} Adjoint au Maire),

VU l'arrêté municipal n°2023-29 en date du 11 juillet 2023 portant modification de l'arrêté n°2023-23 délégation de fonctions et de signature à Monsieur Ferdinando CITO, (4^{ème} Adjoint au Maire),

CONSIDERANT que les délégations doivent déterminer de façon précise ce qui est délégué,

CONSIDERANT que ces délégations, faites sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire, ne sauraient avoir pour effet de priver le Maire de la possibilité d'agir dans le champ de la compétence déléguée,

CONSIDERANT la nécessité, pour la bonne administration de la commune et une parfaite continuité du service public, de procéder à une nouvelle délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Ferdinando CITO, 4^{ème} Adjoint au Maire,

CONSIDERANT que cette délégation concernant la communication vient compléter la délégation de fonctions et de signature accordée à Monsieur Ferdinando CITO par arrêté municipal n°2023-23 en date du 3 juillet 2023 et n°2023-29 en date du 11 juillet 2023,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article n° 1 des arrêtés municipaux n°2023-23 en date du 3 juillet 2023 et n°2023-29 en date du 11 juillet 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Ferdinando CITO est modifié comme suit :

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20241023-2024-36-AI
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024

« A compter du 28 octobre 2024, Monsieur Ferdinando CITO, quatrième Adjoint au maire est délégué à la communication, aux associations et aux sports, loisirs et culture, pour traiter en mes lieux et place, sous ma surveillance et ma responsabilité, tout ce qui se rapporte aux domaines suivants :

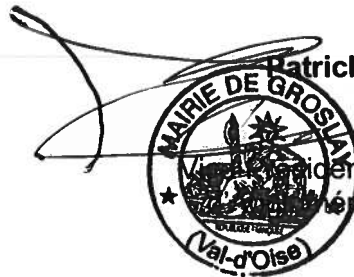
- Communication interne et externe de la ville,
- Politique en matière de construction ou d'aménagements d'équipements sportifs et d'activités sportives,
- Politique en matière d'équipements et de programmation culturels et associatifs,
- Promotion du patrimoine local,
- Relations avec les associations de la commune, demandes de subvention, conventions de partenariat, mise à disposition d'équipement et de matériel, occupation et location des salles communales, organisation des manifestations visant notamment à promouvoir la vie associative (Forum des associations...),
- Suivi des relations avec les villes jumelées de Schemmerhofen et de Mogadouro.

Article 2 : Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Groslay, le 21 octobre 2024

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Patrick CANCOUET

Maire
Président de la Communauté
d'Agglomération Plaine Vallée

Notifié le

23/10/2024

Signature :

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20241023-2024-36-AI
Date de télétransmission : 23/10/2024
Date de réception préfecture : 23/10/2024